

Déroulement au local

1. La collation se prend vers 10h00 (sans noix ni arachides).
2. La collation de l'enfant est fournie par son parent excepté les jours de collation collective ou de collations fournies par le comité. Ces journées sont précisées dans l'Info-Frimousses.
3. Vers 10h40, c'est le rangement des jouets.
4. À 10h50, c'est l'heure des chansons.
5. Dépendamment de la température extérieure ou de l'agitation des frimousses, une période de jeux extérieurs pourra être décidée sur le moment. Prévoir les vêtements en conséquence.

Activités ou sorties

1. Les sorties ou activités spéciales peuvent être planifiées autant un mardi ou un jeudi.
2. Certaines activités nécessitent une inscription (auprès de la responsable de l'activité, de la responsable des Frimousses ou sur les feuilles d'activités au local). De plus, quelques activités sont payantes, dans ces cas le paiement se fait auprès de la responsable de l'activité ou de la responsable des Frimousses avant la date limite prédéterminée pour se prévaloir le droit de participer à l'activité.
3. Une personne inscrite à une activité qui désire annuler devra en informer la responsable de l'activité le plus tôt possible. Dans le cas d'une activité payante, il se peut que la responsable ne puisse pas rembourser une personne qui aurait annulé après la date limite de paiement.
4. Concernant les activités se déroulant au local pour lesquelles une personne ne se serait pas inscrite, il lui est possible d'être présente sans toutefois participer à l'activité (ex : enfant trop jeune pour le bricolage).
5. Les jouets resteront disponibles pour les enfants ne participant pas aux activités spéciales se déroulant au local.
6. Lorsqu'une sortie est planifiée, le local des Frimousses est fermé.

Les règlements

1. **Toutes les collations consommées aux Frimousses doivent être exemptes de noix et/ou d'arachides.**
2. Tous les participants des Frimousses (parents et enfants) doivent avoir en leur possession l'original de leur carte Loisirs de la ville de Varennes. (Un employé de la ville peut, en tout temps, en faire la vérification.) Cette carte n'est pas obligatoire lorsque l'activité se déroule à l'extérieur des locaux de la ville de Varennes ou dans les parcs.
3. À chaque rencontre, un membre du comité des Frimousses sera sur place pour ouvrir les placards de jouets et pour vous assister à la bonne marche des activités. Ce dernier doit arriver sur les lieux à 8h45.
4. La surveillance constante et en tout temps de son (ses) enfant(s) est la responsabilité du parent ainsi que l'application de la discipline au besoin.
5. Les bottes, les chaussures ou les poussettes mouillées doivent rester à l'extérieur du local.

6. Les objets défectueux (tables, chaises, bancs, jouets) doivent être signalés à la responsable des Frimousses.
7. Il est souhaitable de décourager les enfants de courir, de grimper ou de lancer des jouets dans le local.
8. Tous les enfants se rendant aux toilettes doivent être supervisés par un adulte.

Le rangement du local

1. Toutes les personnes présentes aux Frimousses sont invitées à participer au rangement.
2. Les petits jouets doivent être classés dans les bacs identifiés puis placés dans les placards.
3. Les tables, les chaises et les petits bancs doivent être nettoyés avant leur rangement.
4. Les petites tables et les petits bancs doivent être rangés dans l'espace de rangement des Frimousses.
5. Les grandes tables et les chaises doivent être empilées convenablement.
6. Les items appartenant aux Frimousses ou à leurs participants doivent être retirés du réfrigérateur avant de quitter.
7. Une responsable sera nommée à chaque période pour occuper et surveiller les enfants lors de la fin de la période du rangement, pour éviter la bousculade qui survient lors du rangement des gros morceaux par les parents.
8. Les comptoirs et le plancher doivent être nettoyés ou balayés si cela s'avère nécessaire. Une personne sera responsable de s'assurer qu'il ne reste aucun objet appartenant aux Frimousses sur les comptoirs et sur le porte-manteau.

Le comité des Frimousses

Chantal Laforce
Marie-Claude Ouellette
Dominique Gaio
Rébecca Héon
Francis Mailloux-Boisclair